

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2018

L'an DEUX MIL DIX HUIT, le VINGT DEUX SEPTEMBRE à 8 heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie LORRE, Maire.

Présents : M Jean-Marie LORRE, Mme Madeleine BEDU, M Rémy KERGADALLAN, Mme Séverine EVENOU, M Marc LE BIAVANT, Mme Isabelle ANDRE, M Philippe BRENELIERE, Mme Stéphanie COUDRAY, Mme Nicole LEMUE, Mme Fabienne LEVRARD-BODY M Loïc LORRE, M Daniel PELLEAU, M Régis RIMASSON,

Absents : M Philippe ROUXEL ayant donné procuration à M Marc Le Biavant, M Philippe RECAN,

Secrétaire : Mme Madeleine Bedu

Convocation du 18 septembre 2018

HORAIRES DE L'ECOLE

Suite à la suppression d'un poste d'enseignant à l'école, une réunion a eu lieu le lundi 17 septembre 2018 avec Madame Kieffer, DASEN des Cotes d'Armor. Au cours de cette réunion a été annoncée l'obtention d'un soutien pédagogique de 3 heures par jour, le matin, du lundi au vendredi.

Monsieur le maire propose de conserver les horaires de l'école publique identiques à ceux instaurés depuis la rentrée scolaire 2018.

Soit les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi & vendredi	
Matin	Après-midi
8h30 – 12h	13h45 – 16h15

Monsieur le MAIRE retrace l'historique des évènements intervenus depuis la rentrée jusqu'à la dernière réunion avec madame la DASEN, aboutissant à l'obtention d'un demi-poste de soutien pédagogique.

Le conseil d'école du vendredi 21 septembre 2018 a étudié les organisations possibles des temps scolaires en incluant les heures de soutien pédagogique. Trois propositions d'horaires ont été présentées au vote. La solution de ne pas modifier les horaires a été retenue.

Monsieur BRENELIERE pose la question du fonctionnement de ce soutien pédagogique.

Monsieur le MAIRE répond qu'il s'agit de 3 heures par jour le matin assurées par une enseignante, ce qui permet de répartir les enfants de l'école en 6 groupes.

Monsieur LORRE rappelle que la matinée se compose de 3h30 d'enseignement et donc s'interroge sur l'organisation de la demi-heure restante.

Madame EVENOU confirme une nécessité de réorganiser les temps pédagogiques au sein de l'école.

Monsieur BRENELIERE souhaite connaître l'impact sur les horaires de garderie.

Madame EVENOU précise que maintenir les horaires identiques à ceux appliqués depuis la rentrée de septembre n'impactera pas les horaires des services périscolaires et donc l'organisation des familles.

Madame LEMUE rappelle qu'un travail important a été fait concernant les horaires d'ouverture de la garderie pour satisfaire au mieux les parents.

Monsieur RIMASSON remarque qu'il n'est pas nécessaire de délibérer puisque les horaires ne changent pas.

Monsieur le Maire confirme, mais souhaite un vote pour acter la volonté du conseil municipal de maintenir ces horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOUHAITE maintenir les horaires comme présentés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à soumettre cette organisation à la DASEN.